

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-111 DU 09 MARS 2007

Portant dissolution de la Société civile professionnelle : «Maîtres Djamiou ADEBO et Claudia FOURN » en qualité d'office notarial.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu** la loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2002-015 du 30 décembre 2002 portant statut du notariat en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2004-392 du 13 juillet 2004 portant agrément de la Société civile professionnelle « Maîtres Djamiou ADEBO et Claudia FOURN » en qualité d'office notarial ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 février 2007 ;

DECRETE :

Article 1er : Il est donné acte aux Maîtres Djamiou ADEBO et Claudia S. C. FOURN de la dissolution de la société civile professionnelle dénommée « Maîtres Djamiou ADEBO et Claudia FOURN » qu'ils ont constituée et ayant son siège social à Cotonou, carré n° 8 Guinkomey.

Article 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

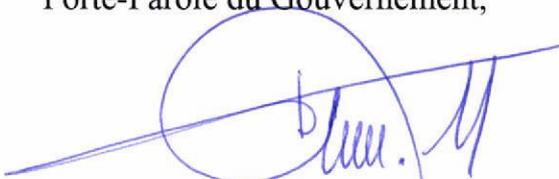
Fait à Cotonou, le 09 mars 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Chargé des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,


Nestor DAKO.-


Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MFE 4
AUTRES MINISTÈRES 21 SGG 4 DGBM -DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCOMB - DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 2 - INTERESSES 2 - JO 1 - CNHJ 1 - CHAMBRE NOTAIRE 1 PCA 2 -
PGCA 2.